




# Communauté de communes du Canton de Semur-en-Brionnais

## Modification de droit commun n° 1 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI)

Oyé

### Plan de zonage

Plan n°	Échelle	Procédure	Cadastre	Arrêt	Approbation
	1:7 500	M1	PCI Vecteur m.a.j. 03/01/2020	-	23 février 2025



**Les zones urbaines et à urbaniser**

- Centre ancien
- Zone d'extension dense
- Zone pavillonnaire peu dense et récente
- Hameaux anciens
- Zone vouée aux activités
- Zone réservée à l'accueil d'équipements

**Les zones à urbaniser (AU)**

- Zone de développement à court terme à vocation d'habitat
- Zone de développement à long terme à vocation d'habitat

**Les zones naturelles et agricoles**

**Les zones naturelles (N)**

- Zone naturelle
- Zone naturelle identifiant des secteurs à vocation d'accueillir des activités de sports, de loisirs ou liées au tourisme (voies vertes, terrains de football, étang de loisirs...)
- Zone naturelle correspondant aux espaces de jardins

**Les zones agricoles (A)**

- Zone agricole
- Zone agricole à potentialités paysagères fortes
- Zone agricole identifiant des corridors d'intérêt environnemental à préserver
- Zone agricole de planification, une zone où est implantée une activité non agricole existante
- Zone agricole correspondant aux équipements d'intérêt collectifs présents en zone A
- Zone agricole correspondant aux secteurs de tourisme/foison/culture

**Les éléments remarquables du paysage**

**Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-23 du CU (raisons écologiques)**

- Zone humide
- Haies
- Bosquets
- Boisements
- Ripisylvies

**Les éléments protégés au titre de l'article L. 151-19 du CU (raisons paysagères et patrimoniales)**

- Éléments patrimoniaux (cf. OAP patrimoine)
- Patrimoine rural du Charolais-Brionnais (application des dispositions de la catégorie "Fermes et patrimoine rural" dans l'OAP Patrimoine)
- Murs et clôtures
- Ensembles bâtis

**Les risques naturels, nuisances et autres contraintes**

**Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI) de la Loire**

- Aléa faible
- Aléa fort
- Aléa très fort

**Atlas des zones inondables**

- Zone inondable

**Les risques miniers**

- Mines de Mesmon

**Autres éléments**

- Canalisation de gaz et limites des zones de danger
- Ancienne décharge
- Site pollué

**Autres prescriptions d'urbanisme**

- Perimètre comportant des orientations d'aménagement et de programmation (OAP) sectorielles au titre des articles L. 151-6 et L. 151-7 du CU (cf. cahier des OAP sectorielles)
- Attention : l'ensemble du territoire communautaire est concerné par des OAP thématiques
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination Logement en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU
- Bâtiment susceptible de faire l'objet d'un changement de destination vers la destination « Commerce – activités de service », la destination « Autres activités des secteurs primaires, secondaires et tertiaires » en zone A ou N au titre de l'article L. 151-11 2° du CU
- Emplacement réservé au titre de l'article L. 151-41 1° à 3° du CU
- Liaison commerciale protégée au titre de l'article L. 151-41 1° du CU
- Voies, chemins, accès agricoles à conserver ou à créer au titre de l'article L. 151-38 du CU

**Autres éléments reportés pour information**

- Secteur de patrimoine paysager et historique correspondant au paysage bocager d'élevage bovin du Charolais Brionnais
- Construction non reportée au cadastre DGFIP